

Communiqué de presse

Fribourg, le 28 février 2022

Monitoring de la privation de liberté – chiffres-clés sur les prisons suisses

Le nouveau monitoring de la privation de liberté (MPL) présente en ligne les chiffres-clés de toutes les prisons suisses et les met à la disposition du public. Il fournit ainsi une vue d'ensemble du paysage de l'exécution des sanctions pénales, qui se distingue des méthodes traditionnelles par une plus grande différenciation et des données régulièrement mises à jour. Des logiciels d'analyse modernes permettent en outre d'évaluer et de visualiser facilement les données.

Une base de données solide est indispensable pour planifier de manière efficace la privation de liberté. Cette dernière relevant de la souveraineté des cantons, les statistiques utilisées jusqu'à présent n'étaient pas collectées de manière uniforme. Il était donc difficile de disposer d'une vue d'ensemble précise des capacités et de l'occupation des prisons. Développé par le CSCSP en collaboration avec les concordats sur l'exécution des peines et des mesures, la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux et l'Office fédéral de la statistique, le monitoring de la privation de liberté met pour la première fois à disposition des chiffres-clés collectés de manière uniforme, qui soulignent les développements actuels au sein des cantons de l'ensemble de la Suisse.

Identifier les tendances et les développements dans le domaine de la privation de liberté

Le MPL permet de voir en un coup d'œil le nombre d'établissements pénitentiaires qu'un canton exploite. Il fournit également une idée précise de la taille de ces établissements et de leurs capacités.

Taux d'occupation différents

Alors que les prisons, principalement dédiées à la détention provisoire et aux courtes peines, affichent généralement un taux d'occupation élevé, il n'en va pas de même pour les établissements d'exécution des peines et des mesures. En janvier 2022, le taux d'occupation moyen était d'environ 84 %, une valeur nettement inférieure à celle des années précédentes. Au fil du temps, le monitoring de la privation de liberté permet de mettre en lumière et d'analyser les changements structurels du paysage de l'exécution des sanctions pénales, ce qui est essentiel pour prendre des décisions stratégiques.

Le monitoring, soutien aux cantons en matière de planification et de coordination

Dans le domaine de la privation de liberté, les cantons de grande taille et ceux de dimensions modestes travaillent main dans la main afin de fournir aux personnes détenues le cadre de détention le plus adéquat possible. Le MPL illustre les dimensions de cette tâche commune en présentant les placements dans les établissements au-delà des frontières cantonales et régionales. Publiée en parallèle des capacités et des taux d'occupation des établissements, cette

information représente une réelle valeur ajoutée pour les responsables des 26 cantons, des trois concordats sur l'exécution des peines et des mesures et de la Confédération au profit d'une approche coordonnée de la planification de l'exécution des sanctions.

Informations complémentaires :

Lien site Internet MPL <https://www.skjv.ch/fr/nos-services/monitorage-de-la-privation-de-liberte>

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information :

Coordination des demandes générales des médias :

Fabienne Ayer, responsable Communication au CSCSP

N° direct : +41 26 425 44 60

N° de mobile : +41 76 389 30 40

E-mail : fabienne.ayer@skjv.ch medien@skjv.ch

Informations sur le MPL :

Laura von Mandach, responsable du domaine Connaissances spécialisées et analyse (CSCSP)

N° direct : + 41 26 425 44 28

N° de mobile : + 41 79 293 97 84

E-mail : laura.vonmandach@skjv.ch

Christoph Urwyler, collaborateur scientifique Connaissances spécialisées et analyse

N° direct : +41 26 425 44 06

N° de mobile : +41 78 830 13 55

E-mail : christoph.urwyler@skjv.ch

Monitorage de la privation de liberté – un projet commun des cantons, de la Confédération et du CSCSP

Le MPL est une prestation du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP), conformément à la convention de prestations avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Dans ce contexte, le CSCSP travaille en étroite collaboration avec les trois concordats sur l'exécution des peines et des mesures, la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux (CCSPC) et l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Les données sont fournies par les établissements pénitentiaires cantonaux, les services de probation et d'exécution des sanctions pénales ainsi que les responsables des services pénitentiaires. Chaque mois, ces entités utilisent un outil de saisie pour communiquer leur capacité et leur taux d'occupation, ainsi que des chiffres sur les cantons placeurs et les motifs d'incarcération. Un recensement des admissions pénales dans des foyers d'habitation forensiques et des cliniques psychiatriques a également lieu tous les trimestres.

L'équipe MPL du CSCSP est chargée de la collecte, de l'analyse et de la représentation graphique des données. Elle vérifie systématiquement la qualité des données et consulte à cet effet les fournisseurs de données, les responsables des services et les secrétaires des concordats.